



Cahiers d'études africaines

221-222 | 2016

Mobilités et migrations européennes en (post)
colonies

Chantal, Momo, France, Abdou et les autres

Essai de typologie des économies affectives des couples mixtes à
Marrakech (Maroc)

*Chantal, Momo, France, Abdou and the Others. A Typology of Mixed Couple
Relationships in Marrakesh (Morocco)*

Corinne Cauvin Verner



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/18941>

DOI : 10.4000/etudesafriaines.18941

ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2016

Pagination : 153-174

ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Corinne Cauvin Verner, « Chantal, Momo, France, Abdou et les autres », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 221-222 | 2016, mis en ligne le 01 avril 2018, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/18941> ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.18941

Chantal, Momo, France, Abdou et les autres

Essai de typologie des économies affectives des couples mixtes à Marrakech (Maroc)

Dès mon installation à Marrakech où je réside depuis quinze ans, étonnée de ce que me réservait cette situation d'expatriation singulièrement différente de ce que je vivais sur mon terrain d'ethnologue au Sahara marocain¹, je décidais d'en faire un objet d'étude — un moyen, pensais-je, de rendre intelligibles des sociabilités surprenantes laissant entendre que « le Maroc serait le plus beau pays du monde, sans les Marocains ». Je procédais à des prises de notes, que je structurais en différents chapitres, en m'interrogeant sur l'éventuelle constitution d'une communauté française. Et puis un jour, il y a de cela au moins dix ans, une amie française de Casablanca en couple mixte avec un Marocain me faisait la réflexion suivante : « Au Maroc, il y a les Français entre eux, les Marocains entre eux, et puis il y a aussi les couples mixtes entre eux. » Intriguée par ce propos, je prêtais dès lors une attention particulière aux couples mixtes que je connaissais. Je vérifiais que leurs plus solides amitiés s'étaient souvent nouées avec d'autres couples mixtes, et que leurs enfants, généralement scolarisés à l'école française, fréquentaient volontiers des enfants de couples mixtes. Je systématisais alors mon enquête, en multipliant les observations que je restreignais toutefois, volontairement, aux couples composés d'une femme française et d'un homme marocain. En effet, s'il est permis, en islam, à un musulman d'épouser une juive ou une chrétienne au titre de « *ahl al kitab* », « gens du Livre », il est interdit à une musulmane d'épouser un non-musulman et, malgré la conversion de son conjoint, son choix matrimonial est toujours susceptible d'être

1. C'est ce terrain au Sahara marocain, débuté en 1994 (CAUVIN VERNER 2007), qui justifie six ans plus tard mon installation à Marrakech, avec mon mari et mes enfants âgés de 3 et 9 ans. Les trois premières années voient beaucoup d'allers-retours entre ce terrain où je réalise cinq films documentaires et Paris, où j'effectue leur montage dans les locaux de la production. Ma thèse est soutenue à l'EHESS en 2005.

assimilé à une trahison — de la nation, de la famille, des lois du patriarcat — aux frontières de logiques prostitutionnelles² gênant ma réflexion sur la formation de liens communautaires.

À ce stade, ma recherche ordonne des données de terrain sans référence particulière à un cadre théorique dont elle viendrait discuter les fondements. Plusieurs méthodes d'enquêtes se sont superposées. La principale, dans la tradition ethnographique modélisée par Bronislaw Malinowski (1985), fut celle de l'immersion dans la société locale puisque je réside moi-même à Marrakech depuis quinze ans. Les parcours que j'évoque me sont familiers. La plupart ont été observés *in situ*. Certains d'entre eux ont été approfondis par des entretiens formels, conduits auprès de femmes françaises, âgées de plus de trente ans — d'où un *corpus* de situations vécues dans une certaine maturité, tout à la fois de l'émigration et de l'union mixte. Aux discours produits lors de ces entretiens, j'ai combiné des faits dont j'avais connaissance, soit pour en avoir été le témoin direct, soit qu'ils m'aient été rapportés car, comme on l'entend souvent dire, « à Marrakech tout se sait ». Le milieu social dans lequel évoluent les Français se montre en effet très exigu, favorable à la propagation de rumeurs, voire de médisances, d'une puissante efficacité pour créer de l'ordre moral et fragiliser les individus en difficultés financières, professionnelles ou sentimentales. J'y ai ajouté un couple résidant à Casablanca, en y intégrant le témoignage de l'époux.

Avant de restituer certains de ces parcours, il me faut préciser que Marrakech est une destination singulièrement différente de Rabat, la capitale administrative du Maroc, ou de Casablanca la capitale économique, en ce sens que le tourisme (international mais aussi intérieur) y constitue l'essentiel de son économie. Ne concentrant ni grosses multinationales ni industries, très peu de ses résidents étrangers y sont des expatriés rémunérés par une société de leur pays d'origine. Même les établissements scolaires de l'État français, dépendants du ministère des Affaires étrangères, privilégient de plus en plus les contrats locaux, moins coûteux. Hormis quelques militaires affectés à des tâches de formation pour une durée maximale de deux ans, les coopérants y sont en voie de disparition. C'est donc une ville qui connaît une migration européenne très diversifiée. Qu'ils soient rentiers, retraités ou, très fréquemment, petits entrepreneurs, les Français produisent souvent le récit d'une migration motivée par le désir d'une meilleure qualité de vie, à seulement trois heures d'avion, dans un environnement très francophone, cosmopolite, sécurisé et ensoleillé toute l'année. Ils y engagent même leurs affects, expliquant qu'ils ont éprouvé un irrésistible « coup de cœur » pour la ville. Toutefois, comme le fait apparaître cet essai de typologie, ces « mobilités d'art de vivre » (Benson & O'Reilly 2009 ; Escher & Petermann 2014 ; Cauvin Verner 2016) sont également motivées par l'espoir d'un « nouveau

2. Si le concubinage, interdit par la loi marocaine, est toléré à condition de ne pas provoquer de scandale entre une Française et un Marocain, dans la plupart des cas l'homme français se voit contraint d'épouser sa partenaire marocaine pour éviter que ne soit dénoncée une situation de prostitution.

départ », d'un accroissement du capital et d'une promotion statutaire qui leur permettra de mettre en scène une distinction sociale (Bourdieu 1979) à laquelle ils ne pourraient prétendre en France.

Les épouses des futurs cadres du Maroc

Jusque dans les années 1980, c'est-à-dire bien avant l'inflation de la migration européenne de la fin des années 1990 consécutive à un engouement pour les riads de Marrakech, bien souvent les couples mixtes se sont formés en France, dans le cadre de leurs études supérieures. C'est le cas de Clara et de Younes, aujourd'hui âgés de plus de soixante ans. Clara étudiait la médecine, Younes l'architecture, grâce à une bourse de l'État marocain (complétée d'une bourse de l'État français), le contraignant à revenir exercer au Maroc. Selon Clara, ses études faisaient de lui, comme de tous ceux de sa génération, « un futur cadre du Maroc ». Ce sont des points sur lesquels elle insiste particulièrement : ils ont tous deux poursuivi de longues études, ils se sont connus et mariés en France, en ayant pris soin de faire enregistrer leur acte de mariage au consulat marocain le plus proche (ce qui leur a évité la contrainte d'un mariage adoulaire³), et son époux était promis à une brillante situation — ce qui, à ses yeux, la distingue radicalement des nouvelles générations de femmes en couples mixtes⁴. Ils sont établis depuis plus de vingt ans dans un quartier résidentiel prisé de la bourgeoisie aussi bien française que marocaine, où elle est fière de me faire visiter sa villa, agrémentée d'un grand jardin et d'une piscine, assez vaste pour recevoir leur nombreuse famille.

Relativement similaire ou, du moins, me paraissant relever de la même catégorie, le cas de Fouad, émigré à Dreux à l'âge de huit ans, dont le père exerçait comme ouvrier peintre dans le bâtiment. Après un Bac technique, il obtient un DUT de maintenance industrielle puis de gestion d'entreprise. Il rencontre sa future épouse, métisse de mère antillaise et de père français issu de la haute bourgeoisie, dans le cadre de son travail. Malgré la différence de leurs milieux d'origine et les réticences de leurs familles respectives, ils se marient. Il gravit peu à peu les échelons dans le monde de l'entreprise. En 1996, le roi du Maroc Hassan II effectue une visite en France, au cours de laquelle il rencontre des membres de la communauté marocaine. Fouad, présent à cette réunion informelle, est séduit par son discours incitant au retour des immigrés. Un an plus tard, il accepte la direction d'une multinationale à Casablanca où il est né, qui lui permet d'assurer à sa femme et à

3. Le mariage adoulaire (« *adoul* » : « hommes de loi musulmane ») quoique rapide et peu contraignant, est assez mal vécu par les épouses européennes en ce qu'il relève d'une tradition islamique.

4. Même chez les Français qui ne sont pas en couples mixtes, on observe ce souhait de se distinguer des nouveaux arrivants. B. RUBBERS (2009 : 77) constate le même phénomène au Congo.

leurs trois enfants un train de vie aux normes de la bourgeoisie casablancaise : une maison luxueuse dans un quartier huppé, des domestiques, des voyages fréquents, des études à l'étranger, des voitures de luxe, etc. En raison des obligations professionnelles de son époux, et des difficultés réservées à l'exercice des professions libérales pour les étrangers, son épouse Marie estime avoir dû abandonner son activité de traductrice. Bien que ce point la distingue de Clara qui, au titre d'épouse d'un Marocain, a pu créer son cabinet de médecin spécialiste, elle aussi revendique le statut d'un couple marié en France, avec un Franco-marocain promis à une brillante carrière.

Les touristes au long cours

D'autres couples mixtes se sont formés, à partir des années 1990, à l'occasion d'un séjour de tourisme pendant lequel les femmes ont éprouvé un « coup de foudre » pour le pays. Je détaillerai ce cas à partir du témoignage de France. La cinquantaine, d'origine parisienne mais exerçant en province comme psychologue et conseillère d'orientation, mère d'un enfant de 19 ans, célibataire, elle effectue en 2006 un tour du Maroc si intense émotionnellement qu'elle pleure lorsqu'elle doit rentrer en France. Un an plus tard, elle revient avec l'idée d'y « créer un lien ». Cette fois-ci, elle part pour dix jours de randonnée dans le désert. Abdou, son guide d'origine sahraouie, « n'est pas son genre ». Scolarisé jusqu'au Bac, il parle bien le français et l'anglais mais il a dix ans de moins qu'elle. Ils sympathisent. Il lui explique que son frère possède une petite agence de randonnées basée à Bruxelles. Elle lui demande s'il ne voudrait pas créer une agence avec elle. Elle fournit le capital, de mille euros et, un an plus tard, l'agence est opérationnelle. Petit à petit, elle « tombe amoureuse », séduite par sa façon d'être aux petits soins pour les autres et de la regarder. Depuis deux ans, il n'y avait personne dans sa vie. Elle a l'impression de redécouvrir sa féminité, et de vivre avec lui des moments d'une intensité exceptionnelle. Elle passe un été entier dans la petite ville de l'extrême Sud, Zagora, où il habite auprès de sa famille. Elle tente de s'assimiler : elle fait le jeûne du ramadan, elle s'habille à la mode locale de *malhafa* (voile de coton léger dont s'enveloppent les femmes du Sahara), elle dort sur le sol et mange avec les doigts dans le plat commun. Jamais elle ne sort de la maison familiale sans être accompagnée de sa belle-sœur. Au Maroc, les relations sexuelles hors mariage sont prohibées — une loi qui s'applique également aux étrangers en couple avec des Marocains. Supportant difficilement la pression de la famille de son amant et le regard réprobateur du voisinage, elle décide de l'épouser. Lorsqu'elle lui suggère de venir s'installer en France, il refuse : il préfère que ce soit elle qui vienne s'installer à Zagora. Comme elle finit par obtenir, à Marrakech, un poste équivalent à celui qu'elle occupait précédemment, c'est finalement lui qui vient s'installer auprès d'elle. Parce qu'elle ne souhaite pas vivre au contact d'autres Français, ils habitent d'abord en médina, le cœur historique de la

vieille ville, puis à Hay Zitoun, un quartier populaire à la périphérie de la ville nouvelle. Très rapidement, une disharmonie s'installe. Il est souvent absent, à guider des circuits de randonnée. Lorsqu'il est auprès d'elle, devenu excessivement jaloux il ne supporte pas qu'elle travaille ou qu'elle voyage en France. Elle dit de lui qu'il devient « comme un lion en cage ». Au bout de deux ans, elle le chasse de leur domicile : « Le charme était rompu. Mon petit prince du désert était toujours affalé sur la banquette ou dehors, à passer ses soirées avec des potes ou des cousins... » Ils divorcent sans difficultés, après un an de procédure, et jusqu'à ce jour restent en bons termes. Elle n'a jamais souhaité, depuis, retourner en France. Elle souffre de rester célibataire mais son emploi, son cadre de vie et ses loisirs lui donnent satisfaction. Si elle a fait le choix d'un logement situé désormais dans un quartier européenisé⁵, elle a tenu à conserver son prénom marocain, attribué par son ex belle-famille.

Les amours entrepreneuriaux

Le désir de créer une activité en lien avec le Maroc, repéré dans le témoignage de France, se retrouve dans de nombreuses autres trajectoires des années 2000. Examinons le cas de Chantal, âgée aujourd'hui de 54 ans. En 1999, un an après avoir effectué un premier séjour de tourisme au Maroc, elle se trouve licenciée et rompt avec son partenaire. Elle décide alors de s'offrir, grâce à ses allocations chômage, une année sabbatique qu'elle saurait mettre au profit de la création d'une activité dans l'artisanat. Son budget est serré : elle loue une chambre dans l'un des hôtels modestes situés près de la Place Jemaa el Fna, haut lieu touristique de la médina⁶. À flâner dans

5. On ne peut pas dire qu'il y ait de quartiers français à Marrakech. Sous protectorat, les urbanistes de Lyautey, premier résident général de 1912 à 1925, construisent une ville nouvelle, le Guéliz et son extension résidentielle L'Hivernage, destinée à loger les Européens en dehors de la médina qu'ils souhaitent préserver intacte. Mais actuellement, beaucoup d'Européens vivent en médina où ils ont fait l'acquisition de maisons à patio transformées en maisons d'hôtes et le Guéliz concentre toutes les administrations, bars, restaurants et commerces également fréquentés des Marocains. Tout autour de ce cœur historique composé de la médina et de la ville nouvelle, des quartiers résidentiels bourgeois se sont développés qui, s'ils affichent une modernité dépourvue d'exotisme, logent aussi bien des Marocains que des étrangers.
6. Classée au Patrimoine immatériel de l'humanité, la Place Jemaa el Fna est le poumon économique de la médina car de nombreux souks et commerces s'y regroupent tout autour. Dans ce quartier aux sociabilités très diversifiées, où se côtoient des jeunes coiffés de *dreadlocks* et des vieillards en *taguia*, des commerçants embourgeoisés et des petits paysans de la campagne venus écouler leur marchandise, des artisans et des *disoccupati* en tout genre, s'ajoute quotidiennement une foule de touristes tout aussi bigarrée, aussi bien du point de vue de la nationalité que de l'âge, de la classe sociale et du comportement, plus ou moins discret ou extraverti.

les souks attenants, elle fait la connaissance de Youssef, qui y tient occasionnellement la boutique de son père. Ils entretiennent une liaison — qui n'est pas la première de Chantal dans les souks, aux dires de certains proches. Ils ont 17 ans de différence. Youssef n'a pas fait d'études mais il a le niveau du Bac, il parle couramment le français, il connaît bien les artisans... Chantal lui propose de créer une société commune, de fabrication d'objets artisanaux qu'elle concevrait à Paris, qu'il « customiserait » à Marrakech, qu'ils vendraient dans la boutique de la médina et, en France, dans les salons de décoration tels que Maisons et Objets⁷. Au bout de trois ans, ils décident de se marier pour que Youssef obtienne un visa et puisse venir séjourner à Paris. Comme l'exige la loi marocaine, ils signent un acte de mariage adoulaire, ensuite traduit et enregistré au consulat de France. Six ans plus tard, des difficultés apparaissent : Chantal se plaint des sorties nocturnes de Youssef, tandis qu'il lui reproche ses absences, car elle a fait le choix de ne pas être résidente. À ses amis, il confie sa frustration d'être avec une femme désormais trop âgée pour lui donner des enfants. Il s'affiche même avec une maîtresse, de religion musulmane, qu'il finit par épouser, avec l'accord de Chantal dont il n'a pas divorcé⁸. Trois ans plus tard, ils sont toujours associés et non divorcés. S'ils n'envisagent pas de reprendre une vie commune, Youssef aimerait émigrer à Paris où il pourrait boire une bière à la terrasse des cafés⁹ et ne pas jeûner publiquement pendant le ramadan.

Anne et Malek, eux, ne sont pas restés en si bons termes. Anne a 32 ans lorsqu'elle décide, en 1998, de venir s'installer à Marrakech avec son enfant de deux ans, qu'elle élève seule après s'être séparée de son conjoint artiste peintre. À Paris, où elle exerçait comme assistante en stylisme de mode, les emplois devenaient si rares qu'elle percevait un revenu minimum d'insertion sociale. Tout en continuant de percevoir cette allocation, elle s'essaie d'abord à acheter, à Marrakech, des produits de l'artisanat susceptibles d'être revendus en France, puis à confectionner de la vannerie et divers autres objets. Au bout de deux ans, cette petite activité ne lui assurant pas suffisamment de revenus, elle s'apprête à rentrer à Paris lorsque des amis lui présentent Malek, qui est artisan, avec l'idée qu'ils pourraient se plaire et entreprendre quelque chose ensemble. Convaincue d'être douée dans le domaine artistique, elle voit dans cette rencontre la possibilité de s'initier aux secrets d'un métier. Ils nouent une relation et, en même temps qu'ils s'établissent ensemble, ils lancent une activité bientôt florissante. Au bout de deux ans,

-
7. Ce salon parisien, biennuel, réunit beaucoup des résidents européens qui ont développé au Maroc une activité dans l'artisanat. C'est là qu'ils prennent les commandes, qu'ils écoulent leur production — les ventes sur le marché marocain restant très limitées et ne fournissant pas l'essentiel du chiffre d'affaires.
 8. La loi marocaine recommande l'accord de la première épouse pour un second mariage — une disposition qui n'est pas toujours respectée ni nécessaire.
 9. Si la consommation d'alcool est prohibée en islam, au Maroc elle est largement tolérée mais à la condition de rester discrète. De ce fait, les bars ne servent jamais de boissons alcoolisées en terrasse.

la relation de couple se fragilise. La vie commune ne tient plus qu'à leur partenariat. Jusqu'au jour où Anne s'empare des outils de l'atelier de Malek, débauche les artisans qu'il a formés et pris sous son aile depuis leur enfance, pour créer une société dont il est définitivement exclu. Jamais ils ne se reverront. Malek ne cherchera pas à revendiquer la paternité des modèles mais il montrera pendant cinq ans les signes d'une dépression, due au sentiment d'une trahison¹⁰.

Les chercheuses d'or

C'est le nom donné spontanément par l'une des femmes avec lesquelles j'ai conduit un entretien pour désigner les Européennes, âgées de 25 à 35 ans, généralement très mondaines, à la recherche de liaisons avec des Marocains fortunés ou « en vue », qui leur offriront des cadeaux somptueux, des voyages, des séjours dans les palaces, la possibilité d'être conviées aux réceptions réservées aux élites. Elles ont poursuivi des études supérieures et disposent d'un emploi, mais qui n'est pas très rémunérateur. Leurs partenaires, qu'ils soient célibataires ou mariés, sont plus âgés qu'elles et issus de ce qu'on appelle au Maroc les « grandes familles » — à moins qu'ils ne soient parvenus, par habileté, alliance ou spéculation, à s'enrichir malgré une origine modeste. Prenons l'exemple de Charlotte, qui commence par s'installer à Casablanca où elle obtient un stage puis un emploi dans un secteur relativement saturé en France. Nous sommes en 1999. Le roi Hassan II vient de décéder. Elle pense, comme d'autres Français et Marocains de France qui font le choix cette année-là d'émigrer au Maroc, que le pays accordera davantage de liberté d'expression, et donc de chances d'épanouissement personnel. À la demande d'un de ses employeurs, au bout de sept ans elle déménage à Marrakech où, quatre ans plus tard, grâce à la vente d'un appartement acquis à Casablanca avec l'aide de ses parents, elle monte sa propre entreprise. Pendant seize ans, elle se lie à plusieurs Marocains riches, influents, qui se sont forgé un nom et que l'on croise fréquemment dans les réceptions, les vernissages, les avant-premières. Selon Charlotte, plusieurs points leur sont communs : leur ambition, leur formation universitaire ou professionnelle en Europe ou aux États-Unis, la fréquence de leurs voyages à l'étranger, le prestige de leur situation professionnelle, leur non-observance des pratiques religieuses voire leur athéisme, leur « occidentalisation », leur « double culture » et leur francophilie. Le dernier de ses amants, Ali, a 17 ans de plus qu'elle. Il a suivi sa scolarité chez les sœurs à Tanger. Il a beaucoup voyagé, monté plusieurs affaires fructueuses et fait un mariage d'intérêt avec une femme très fortunée de laquelle il ne divorce

10. Prenant appui sur les travaux de F. WEBER (2000), il serait pertinent de questionner ce type de transaction : qui transfère ou offre quoi à l'autre et, en conséquence, à qui l'autre est-il redevable et de quoi ?

pas, malgré les promesses données à Charlotte dont il reste l'amant pendant dix ans, jusqu'à ce qu'il décide de rompre sous le prétexte qu'elle ne serait plus aussi passionnée. Il est vrai qu'il traverse alors une période de lourdes difficultés financières, faisant dire à Charlotte qu'il n'aurait « plus la gueule » et qu'elle se retrouverait « à tout payer ». Ce sont beaucoup d'autres Françaises qui, comme Charlotte, verront leurs desseins de mariage contrariés tant il est vrai que les Marocains issus des grandes familles de la bourgeoisie n'effectuent pas de mésalliances avec des « petites filles de Français moyens », si séduisantes soient-elles. Ils ne dédaignent pas les avoir pour maîtresses mais choisissent une épouse de leur milieu. Les rares cas dont je puisse témoigner, de mariages de grands bourgeois avec des Européennes, se sont produits lorsque celles-ci étaient issues de l'aristocratie.

Toutes les femmes de moins de 30 ans, venues au Maroc pour, comme Charlotte, trouver un emploi dans des secteurs difficiles d'accès en France ne sont pas nécessairement des « chercheuses d'or ». Loin s'en faut. Certaines se marient sans visée stratégique ni appétit de fortune ou de mondanités avec des jeunes gens employés dans la même entreprise, comme elles, issus des classes moyennes. Notons également que depuis 2005, face à l'émigration croissante de Français mais aussi d'Espagnols, de Turcs, de Chinois, un protectionnisme s'est mis en place qui limite le champ des possibilités d'emploi : désormais, toute entreprise souhaitant recruter un étranger doit en demander l'autorisation au ministère de l'Emploi et prouver l'absence sur le marché national de profils répondant aux critères demandés. L'imaginaire d'un Eldorado s'en trouve donc nuancé, dans un contexte où, de surcroît, les revenus des salariées étrangères dépassent rarement les 1 500 euros. Seule l'expatriation par une société française et l'aventure entrepreneuriale garantissent un réel accroissement du capital économique.

Les naufragées de l'amour

Marrakech compte beaucoup de femmes célibataires, venues seules ou choisissant de ne pas retourner en France après une séparation. La plupart sont âgées de plus de 40 ans. Retraitées, veuves, divorcées, chômeuses, elles y profitent avantagement de leurs modestes pensions ou allocations. Certaines, tout en percevant de la France un revenu minimum d'insertion sociale (devenu depuis 2009 un revenu de solidarité active), s'essayent à créer de petites activités — principalement dans le tourisme et l'artisanat. Ces femmes seules sont éventuellement convoitées des Marocains, plutôt jeunes (moins de 35 ans) et célibataires, qui les courtisent dans différents lieux de drague : certains bars, connus pour être fréquentés par des Européennes en quête d'aventures, les souks, les *night club* où elles sortent entre elles, mais aussi les associations caritatives ou sportives, et les manifestations culturelles. Que la séduction des prétendants soit considérée comme grossière ou délicate, que la relation soit longue ou brève, ces liaisons évoluent rarement vers

un mariage et, lorsqu'elles prennent fin, nourrissent des récits de spoliations, malversations et vols en tout genre témoignant de leur ambivalence.

Prenons l'exemple de Fabienne. La quarantaine, célibataire, elle présente un parcours sentimental et professionnel très accidenté. Elle évolue dans les soirées, un verre d'alcool à la main, en se montrant affectueuse avec des hommes dont elle semble familière. Sa situation financière est difficile à évaluer. Elle vient de monter une petite activité artisanale qui n'est sans doute pas de grand rapport mais elle est la fille d'un homme très riche, résidant à Marrakech depuis plusieurs années, sur lequel elle déclare ne pas pouvoir compter. Lorsque je la croise un soir dans un *night club* en compagnie de Momo, que j'identifie comme le chauffeur et probablement l'amant d'une autre, Solange, elle semble gênée. Elle fuit ma compagnie. Ils sont assis tout près l'un de l'autre, sans démonstration excessive mais leurs bras et leurs jambes se touchent et j'en déduis qu'ils entretiennent une liaison. Au bout d'un moment, Momo se lève, vient me faire un brin de conversation où il se montre assez séducteur, puis me dit soudain en désignant Fabienne : « Je ramène ma cliente et je reviens. »

Solange, dont il est le « chauffeur », s'est établie à Marrakech à la suite d'un divorce douloureux, non sans avoir effectué des repérages préalables, d'ordre professionnel, car elle est en manque de ressources. Elle aussi sort beaucoup le soir, pensant que c'est le moyen de se constituer un carnet d'adresses. Depuis son arrivée, elle entretient des liaisons avec des jeunes Marocains qu'elle retrouve en fin de soirée et qu'elle héberge chez elle¹¹. Au bout de quelques mois, elle procède à une sorte de regroupement familial caractéristique des situations d'émigration économique : elle fait venir auprès d'elle d'abord sa fille aînée et son gendre, héritier d'un grand-père très fortuné et pour ainsi dire rentier. C'est lui qui finance les activités, locations puis achats de domiciles de Solange, qui ne tarde pas à faire venir ensuite sa fille et son fils cadets, tandis que le gendre fait venir sa mère, Bernadette, âgée de plus de 60 ans, divorcée et célibataire depuis de longues années. Momo délaisse alors Solange pour Bernadette, dont il « vampirise » le cœur et les biens. La relation suscitant la réprobation et la colère des siens, Bernadette en vient à ne plus les fréquenter, persuadée d'avoir trouvé là l'ultime amour de sa vie. Mais Momo s'en détourne pour se lancer dans de nouvelles aventures de « chauffeur » d'autres femmes esseulées. Ces cas, fréquents à Marrakech, comme dans certaines situations de tourisme sentimental que j'ai pu traiter dans une publication antérieure (Cauvin Verner 2014), échouent à rendre compte d'une mobilité favorisant l'émancipation des femmes (Croucher 2014). Ils conforteraient plutôt la théorie de « grande arnaque »

11. Selon des témoignages masculins, ces hommes ne sont pas seulement en quête d'avantages matériels mais de sexualité car ils n'ont ni les moyens de se marier ni de louer un espace d'intimité où recevoir des femmes qu'il faudrait qu'ils rétribuent, tandis que les Françaises disposent toujours d'un logement privatif et ne tarifent pas leurs services sexuels.

développée par Paola Tabet (2004) : alors qu'au Maroc, comme dans beaucoup d'autres sociétés, la sexualité des femmes s'exerçant en dehors d'une relation matrimoniale est rétribuée (sous forme monétaire ou autre), ici elle ne l'est pas. Les hommes s'en trouvent gratifiés, sans être assimilés ni à des esclaves ni à des prostitués, tandis que leurs partenaires, fragilisées par une sentimentalité conforme à la règle morale d'une dépendance des femmes, se trouvent déçues au rang de prestataires de services sexuels et économiques gratuits.

L'ordre et la morale

Effectuons un petit détour historique. Dès avant le protectorat français ou espagnol (1912-1956), des Européennes, aventurières, artistes peintres, écrivains, missionnaires, infirmières, institutrices, réfugiées ou même prostituées¹² viennent s'installer plus ou moins durablement au Maroc. Mais, parmi la collection de portraits de voyageuses qu'étudie Claude Ghiati (2011), un seul montre un cas de célibataire voyageant seule, accompagnée d'un chauffeur français et d'un guide marocain. Exception faite de quelques rares destins témoignant de mariages d'Européennes avec des notables marocains¹³, on ne sait guère quelle fut la vie sentimentale et sexuelle de ces femmes. La société française de cette époque, beaucoup plus ségréguée qu'elle ne l'est aujourd'hui, réprouvait sévèrement la mixité, alors plus fréquente entre des hommes français et des femmes marocaines qu'entre des Françaises et des Marocains. La question faisait débat. La journaliste Marie Béjuga, fille d'administrateurs coloniaux, écrivait des croisades contre les unions mixtes, tandis que le commandant Paul Odinot, officier des Affaires indigènes, marié à une Marocaine dont il avait plusieurs enfants, publiait plusieurs romans sur le métissage et l'avenir incertain de la France au Maroc qui lui valurent d'être démis de ses fonctions et marginalisé. Avec l'indépendance et les accords de coopération qui, avant le tourisme, commencent à diversifier la population des migrants européens au Maroc, s'instaure davantage de souplesse matrimoniale, particulièrement entre Françaises et Marocains, ces derniers étant autorisés à les épouser dès lors qu'elles sont juives ou chrétiennes, sans même obligation qu'elles se convertissent. Mais si d'un point

12. Les docteurs J. MATHIEU et P.-H. MAURY (2003 [1951] : 147, 151), dans leur enquête sur le quartier réservé de Bousbir à Casablanca, mentionnent l'existence de « maisons de tolérance européennes ».

13. Parmi le peu de récits dont nous disposons, citons celui de l'Anglaise Emily Keene, qui après être venue au Maroc pour y exercer comme gouvernante épousa le chef de la confrérie d'Ouezzane, dans le Rif, et fut honorée du double titre d'officier du Ouissam Alaouite et d'officier de la Légion d'Honneur pour ses œuvres sociales. On ne dispose pas de documentation sur l'union de l'actrice Cécile Aubry à l'un des fils du Pacha Glaoui de Marrakech, connu par ailleurs (comme d'autres notables) pour ses aventures avec des Françaises.

de vue légal seule l'union d'une musulmane avec un non-musulman est transgressive, la norme matrimoniale reste celle de l'union de deux musulmans. Les couples mixtes témoignent d'une pression morale, exercée par leurs familles respectives, visant à les prévenir des dangers de la mixité culturelle, religieuse et surtout sociale. Fouad relate : « Notre rencontre fut comme un électrochoc. Moi, le rebeu bouillonnant, et elle, la blonde Parisienne. [...] Une jeune femme qui n'avait pas du tout grandi comme moi, dont les parents s'attendaient à un médecin en Porsche et pas un bougnoule en Ford Escort. » Ses parents à lui eux aussi désapprouvent cette union, tant les relations interfamiliales promettent des complications. Mais ces jeunes garçons alors coiffés de *dreadlocks* ou de coupes afro sont peu soucieux de se soumettre à l'autorité de leurs aînés. Chantal, elle, a préféré ne jamais dire à ses parents qu'elle s'était mariée et ne leur a jamais présenté Youssef autrement que comme un ami. Charlotte, bien que son amant en dépit de ses promesses ne l'ait pas épousée, n'a jamais eu le sentiment de devoir défendre son choix amoureux devant ses parents. Ali était reçu dans sa famille. En revanche, Ali n'a jamais parlé d'elle à sa mère. Le père de Clara, après s'être fâché lorsque sa fille aînée lui annonça sa liaison avec un étudiant algérien, ne s'opposa pas à son mariage avec Younes mais la mère de Younes ne se priva pas de lui rappeler qu'il était promis à sa cousine et qu'il offensait l'honneur du lignage.

En outre, la situation d'expatriation montre, au Maroc, une amplification du désordre social que peuvent provoquer divorces, séparations et adultères, qui ne manquent pas de renforcer les inégalités de genre. De nombreux cas m'ont été rapportés, de Français qui, au Maroc, se séparent de leur épouse (pour s'unir indifféremment à une Française ou à une Marocaine), en la laissant sans ressources ou en lui versant une pension alimentaire équivalente au salaire de leur femme de ménage. Si les lois et les pratiques sociales locales, notamment lorsqu'elles réfèrent au statut des femmes, se trouvent constamment critiquées par les Français, on voit paradoxalement ces mêmes Français les instrumentaliser lorsqu'elles servent leurs intérêts. Même lorsque les épouses spoliées intentent des procès en France, il faudrait pour l'application des peines lancer des poursuites policières qu'elles n'envisagent pas, selon elles pour épargner leurs enfants¹⁴. Certains Français peuvent même recourir, auprès de la justice locale, à la dénonciation d'un adultère — *a fortiori* lorsque l'amant est Marocain. Blessés dans leur amour-propre, profitant des articles 490 et 493 du Code pénal stipulant que le concubinage est interdit et passible d'un mois à trois ans de prison, ils n'hésitent pas à porter plainte pour tenter de ruiner la relation naissante ou tout simplement se venger. Si les cas d'emprisonnement sont rares, des procès sont ouverts, qui engagent beaucoup de frais et de tracas. En dehors de ces cas extrêmes,

14. Des cas m'ont été rapportés, où la femme française souhaitant divorcer de son époux français préfère saisir la justice marocaine, qui lui accordera systématiquement la garde des enfants.

les situations jugées les plus transgressives sont celles qui trouvent unies des Françaises d'âge mûr avec de jeunes Marocains — en témoigne l'euphémisme bienséant de « chauffeur » pour qualifier des services assez proches de celui de l'*escort* ou du prostitué. D'autant que, ici comme en de nombreuses autres sociétés, les femmes n'étant plus en âge de procréer ne sont pas supposées entretenir de sexualité très active. À cette immoralité s'ajoute celle de leurs amants, fréquemment des marginaux, dont les comportements flirtent avec une forme de délinquance durement réprouvée par la société marocaine opposée à tout scandale. Parmi les jeunes gens qu'héberge successivement Solange, certains sous les effets de l'alcool ou de la drogue provoquent des scènes bruyantes ameutant le quartier, qui vont la contraindre à déménager. J'ai enfin pu remarquer que persistait toujours chez les Françaises un besoin de justifier la mixité de leur couple en déclarant : « Moi ce n'est pas pareil, j'ai connu mon mari en France où il n'était pas considéré comme un Marocain », ou « je connais bien le Maroc, mes parents y sont nés », ou « nous avons tous les deux le même niveau d'études », « nous avons une passion commune », « nous travaillons ensemble », « il n'est pas pareil aux autres », « il est très occidentalisé, il n'est pas croyant, pas pratiquant¹⁵ », etc. Elles cherchent à normaliser leur relation en estompant les différences de culture, de statut, de religion (« après tout nous avons le même dieu »), d'éducation et de revenus, le plus difficile étant de nier les tensions dues aux différences d'âge et de classes sociales. Aussi observons-nous que ces unions mixtes, en plaçant de plus en plus de femmes occidentales sur le marché matrimonial et sexuel local, attisent le champ de rivalités et de peurs, sur fond de tensions postcoloniales, que tisse le coude-à-coude des Français et des Marocains dans la vie économique et sociale du pays. Les uns et les autres cherchent à capter des richesses, des emplois, des privilèges, des biens, des femmes françaises pour les uns, marocaines pour les autres... Sans relever d'une économie de prédation comme le montrent les échanges sexuels en situation de tourisme (Cauvin Verner 2010), de la rivalité s'exerce lorsque sont convoités les mêmes femmes, le même marché, la fabrication et la commercialisation du même type de produit ou de service. Les Français ne cessent de se plaindre de ce que les Marocains leur aient volé des idées entrepreneuriales, copié des « créations ». Les Marocains de leur côté, surtout dans le secteur très concurrentiel de l'artisanat, redoutent de voir leur personnel débauché par des Français et qualifient de prostituées les femmes qui les fréquentent. Ce coude-à-coude, estompé ou négocié plus ou moins habilement dans l'intimité du couple, ne laisse de se donner à voir dans les réunions familiales, cristallisé autour des questions d'identité religieuse. Ce sont par exemple des scènes où l'épouse française refuse de

15. La plupart des non-pratiquants jeûnent pendant le mois de ramadan, par « obligation sociale », pour ne pas faire, disent-ils « différemment des autres ». Leurs épouses la plupart du temps ne jeûnent pas, ce qui n'est pas sans provoquer de tensions. Certaines préférèrent voyager pendant cette période.

donner à son fils ne serait-ce qu'un tout petit morceau du mouton égorgé rituellement le jour de l'Aïd el Kebir, sous le prétexte qu'il en sera fiévreux ; où la belle-mère marocaine au bout de quatre ans de concubinage de son fils avec une étrangère n'en mémorise toujours pas ni le prénom ni la nationalité ; et où, en retour, dans sa belle-famille française, le conjoint marocain sera tenu d'expliquer pourquoi il n'ose pas afficher publiquement qu'il ne fait pas le jeûne du ramadan.

Vers la formation d'une communauté de couples mixtes

Les difficultés éventuelles à assumer la mixité de leur couple engagent les partenaires sur la voie sociologique d'une formation communautaire tierce, qui ne soit ni française, ni marocaine. Reprenons au cas par cas des typologies identifiées précédemment. Certains des étudiants qui sont rentrés au Maroc après l'obtention de leurs diplômes français ne cultivaient pas de nostalgie pour leur pays d'origine. Par exemple Younes, architecte, les années passant, exprime à plusieurs reprises le vœu de s'installer en France mais sa femme française, médecin, s'y oppose en faisant valoir qu'elle possède à Marrakech son cabinet, sa clientèle, à laquelle elle est attachée et qu'il lui serait difficile de reconstituer ailleurs. Il semblerait également que les enfants d'immigrés marocains, ayant grandi et étudié en France, n'aient pas effectué comme cela s'est vu en milieu rural pendant les années 1980-1990 de « retour aux sources » (Mernissi 2003 : 36-39), ni même de « repatriation ». Fouad témoigne : « N'en déplaise aux obsédés des origines, je ne considérerais pas entreprendre un retour aux sources. L'enjeu professionnel primait »¹⁶. Il ne se sent ni Français, qu'il qualifie indifféremment d'expats), ni Marocain, se montrant même assez actif à s'en distinguer. « Je n'ai rien de particulier contre les expats. Toutefois, j'observe à quel point la plupart d'entre eux restent sur des réflexes néo-colonialistes, ne jugent même pas nécessaire de comprendre un pays qui, dans leur inconscient collectif, demeure une sorte de département abandonné dans le tumulte de l'après-guerre. Je ne suis pas l'un des leurs, pas plus que je ne fais partie de la bourgeoisie marocaine et ce en dépit de mes attributs extérieurs. Les binationaux sont chez eux et nulle part. » Il tient à se distinguer des « *zmagri* » (« immigré », en arabe dialectal marocain), des MRE (Marocains résidant à l'étranger, dans le langage administratif), des « expats » (alors que lui-même est Français et véritablement expatrié par une société française), pour se revendiquer comme un « binational », doué d'un double système de références, issu d'une diaspora qu'il a contribué à instituer en Réseau international de la diaspora marocaine (RIDM). Son épouse ne considère pas avoir épousé un Marocain, même si au

16. En outre, la migration des Européens vers Marrakech est à mettre en regard avec les nombreux retours de Marocains, émigrés depuis plus de vingt ans en France, non pas vers leur ville d'origine (souvent Casablanca) mais eux aussi vers Marrakech (CAUVIN VERNER 2016).

cours de notre entretien elle formule différents griefs relatifs à une certaine « marocanisation » de sa vie familiale : obligation de circoncire les enfants, poids des traditions et des fêtes religieuses, inactivité professionnelle, train de vie ostentatoire, entre autres. Ce n'est pas faute d'avoir cherché à s'intégrer dans la société marocaine. Elle parle l'arabe dialectal, « mieux que son époux » lui disent certains de ses proches. Clara, médecin, le parle couramment car 90 % de sa clientèle est marocaine. Mais au titre du droit du sang et non du sol de la loi marocaine, ces Françaises sont exclues de la citoyenneté. Malgré le changement du Code de la nationalité marocaine en 2007, qui permet aux Marocaines de transmettre leur nationalité, le processus de naturalisation reste très restrictif et son acquisition quasiment impossible, qui permettrait l'achat d'une terre agricole, l'intégration de la fonction publique, l'ouverture d'un cabinet pour exercer comme profession libérale que les femmes finissent toutefois par obtenir au titre d'épouses de Marocains. En conséquence, elles n'ont pas le droit de vote, ne s'impliquent pas dans la vie politique du pays et restent des étrangères, chrétiennes de surcroît puisque communément, au Maroc, dans l'espace public, les anonymes les qualifient de « *nasraniyat* », « chrétiennes » — fussent-elles converties. Si les générations des années 1980 acceptaient de se convertir à la religion musulmane notamment pour pouvoir hériter de leur époux et ne plus avoir à subir la pression de leur belle-famille — conversion peu contraignante, impliquant seulement de connaître les cinq piliers de l'islam, de réciter la profession de foi (*chehada*) et de choisir un prénom musulman — cela apparaît de plus en plus rare.

Ces restrictions à l'assimilation des Françaises donnent aux couples mixtes le sentiment « d'être à part » et de devoir négocier une hybridation inédite. Selon Catherine Therrien (2015), c'est même cette compétence à protéger le noyau familial des pressions sociales et familiales qui garantit la réussite de leur liaison. Regardons leurs sociabilités. Lorsque les épouses françaises fréquentent des Français, ce sont des célibataires, des homosexuels, rarement des couples. Leurs amitiés profondes vont à d'autres couples mixtes formés, comme les leurs, d'une Française et d'un Marocain, avec lesquels se retrouver à l'occasion des fêtes religieuses de Noël et Aïd el Kebir¹⁷. Parcours similaires ou du moins comparables, centres d'intérêt communs pour des sujets tels que la politique dont se désintéressent les Franco-français, tiraillements identitaires des enfants, difficultés conjugales au premier rang desquelles l'absentéisme des maris enclins à se retrouver le soir entre copains, font que l'on s'entend bien et que l'on aime à se rencontrer, comme pour effectuer un repli sur soi permettant de contrer une marginalisation. Pour autant, ces sociabilités sont assujetties à la typologie décrite

17. Tous les intérieurs des couples mixtes que j'ai visités, s'ils présentaient des agencements ou un mobilier plutôt européen comme on en trouve, du reste, dans la plupart des foyers de la bourgeoisie marocaine, possédaient un salon marocain où, justifiaient les épouses, il était commode de faire dormir les enfants et les petits-enfants à l'occasion des fêtes et des vacances.

précédemment : les femmes mariées ne fréquentent pas les non mariées, ni les touristes au long cours les femmes patrilocalisées, ni les épouses françaises des épouses marocaines, ceci faisant apparaître une ligne de fracture témoignant, et de l'évolution des processus migratoires, et d'une moralisation de la mixité. Quant aux Franco-français et Maroc-marocains, pas plus que les couples mixtes n'aiment à les fréquenter ils n'aiment à s'y mélanger. Les Français ont même tendance à défendre une endogamie nationale de principe, non sans mises à l'écart et plaisanteries à caractère raciste lorsque l'un des leurs a abandonné son conjoint pour un partenaire de nationalité marocaine — un choix assimilé à une forme de désolidarisation. Il n'est pas indifférent que Charlotte se déclare plus heureuse avec un Marocain de double culture qu'elle ne le saurait l'être avec un Français car « le Maroc la concerne désormais davantage que la France ». Ce mouvement de désolidarisation vis-à-vis du pays d'origine, associé à l'impossibilité d'une citoyenneté marocaine, est vraisemblablement l'une des composantes essentielles à la formation d'un lien communautaire entre couples mixtes.

Devant la difficulté croissante à obtenir des papiers d'identité française, de plus en plus d'épouses font le choix de partir accoucher en France où la nationalité de leur enfant leur sera attribuée d'office. Vient ensuite le choix des prénoms, qui confronte de manière très concrète aux identités culturelles et religieuses des époux. Comme le suggérait gentiment une maman à sa fille : « Si c'est un garçon, tu ne vas quand même pas l'appeler Mohamed n'est-ce pas ? » Un enfant de père marocain, au Maroc, est tenu de porter un prénom marocain, auquel il peut accoler des prénoms d'une autre origine lorsque la mère est d'une autre nationalité. Mais les parents s'efforcent de choisir des prénoms qui ne soient pas spécifiquement musulmans, comme Elias, Adam, Réda, Azad¹⁸, Sarah, Meriem et Soraya au lieu de Fatima et Moulouda. La circoncision occasionne des débats mais elle finit toujours par être consentie par la mère, au titre de ses vertus sanitaires. Tous les enfants des couples mixtes auprès desquels j'ai conduit mon enquête ont suivi leur scolarité à l'école française, où ils n'ont pas appris l'arabe classique malgré son enseignement obligatoire, pour eux, jusqu'à la fin de la Terminale¹⁹. Si la qualité de cet enseignement est l'objet de critiques systématiques, du fait qu'il s'appuierait sur des techniques de récitation caractéristiques de l'apprentissage du Coran, il est vrai aussi que les enfants binationaux, ou même marocains, inscrits dans les écoles françaises, montrent beaucoup de mauvaise volonté à suivre son enseignement. Même leur aisance en arabe dialectal est relative²⁰, leurs parents faisant plutôt l'usage du français au sein du foyer. Après l'obtention de leur Baccalauréat, ils poursuivent

18. Un prénom qui signifie libre et indépendant en arménien, explique Fouad, et qui lui a été inspiré par un des personnages du film *588 rue Paradis* d'Henri Verneuil.

19. Pour les Français aussi l'enseignement de l'arabe est obligatoire, de la première année du cycle primaire jusqu'à la fin de la Cinquième.

20. Certains de mes collègues marocains disent avoir fait le choix d'une école marocaine, privée, parce qu'à l'école française leurs enfants n'y auraient pas appris l'arabe.

des études supérieures en France, en Angleterre, aux États-Unis ou au Canada dans des établissements privés. Ils épousent plutôt des Français(e)s que des Marocain(e)s et, à toute bonne occasion qui leur est proposée, aiment à s'expatrier. Si quelques-uns, au terme de leurs études, émettent le souhait de revenir au Maroc, leurs parents le leur déconseillent : ils doivent d'abord acquérir une expérience de vie à l'étranger, idéalement s'y marier, avant de songer à refaire leur nid au pays. À l'école française, selon les divers témoignages de leurs mères, ils fréquentaient des enfants de couples mixtes ou de couples maroco-marocains, rarement des enfants « d'expats » — expats désignant indifféremment tous les enfants de parents franco-français, peu nombreux jusque dans les années 1990. Clara fait état, pour cette époque, d'une certaine marginalisation : « Le professeur d'arabe, lors des réunions parents-profs, ne s'adressait à nous qu'en arabe classique. Il aurait pu au moins nous parler le dialectal ! Il disait à ma fille que puisque sa maman était Française, elle n'avait qu'à occuper le dernier rang... Quant elle a passé son oral d'admission dans une grande école d'ingénieurs en France, elle a choisi d'exposer une réflexion sur la difficulté d'être une enfant de couple mixte. Elle ne m'a jamais donné à en lire le texte, mais ce devait être bien parce que non seulement elle a été admise mais elle a reçu la note de 20/20. »

À travers ces particularismes, on voit donc s'élaborer un processus de construction identitaire permettant aux couples mixtes de se définir comme une communauté humaine singulière. Quant à savoir si les Français eux-mêmes forment une communauté, rien n'est plus complexe à élucider. Ils ne le revendiquent pas. Ils ne se pensent pas non plus comme une minorité, tant ils estiment être les *leaders* d'un développement économique et social. Leurs sociabilités montrent la formation de petits groupes, de clans, au sens de noyaux de familiarités privilégiées, fortement compétitifs mais également susceptibles de solidarités temporaires lorsque surviennent des drames tels que maladie grave, prison, agression ou autre. Par ailleurs, ce n'est pas parce que les individus n'estiment pas former une communauté que cette communauté n'existe pas. Tout est affaire d'échelles et de circonstances. Un dicton nord-africain, censé rendre compte de la segmentation des sociétés tribales, énonce comme règle d'alliance : « Moi contre mon frère, moi et mon frère contre mon cousin, mon frère mon cousin et moi contre tous les autres ». Il en est un peu de même des Français de Marrakech. L'individualisme, la concurrence, la rivalité et la compétition ne permettent pas de conclure à l'absence d'une formation communautaire²¹. Par exemple chaque année, les résidents français qui n'ont pas fui la fournaise de l'été se déplacent dans les jardins de la résidence du premier consul général pour participer à la célébration de la fête nationale du 14 juillet. Le consul encadré des autorités de la ville ne manque pas d'y produire un discours s'adressant

21. Selon M. GLUCKMAN (1963), l'implication dans la circulation des rumeurs est par exemple l'un des moyens par lequel sont authentifiés les membres d'une communauté.

« à la communauté des Français » et lorsque les hauts-parleurs diffusent l'hymne de La Marseillaise, certains chantent, d'autres se mettent à pleurer d'émotion. À ce stade de l'enquête, admettons, en dépit de ses antagonismes, une construction symbolique de communauté (Cohen 1995).



Perspectives de conclusion

Si les différents parcours qu'expose cet article montrent que des relations amoureuses peuvent motiver l'installation de Françaises au Maroc, on ne saurait toutefois isoler et catégoriser une migration de type sentimentalo-sexuel (King 2002), inscrite dans une stratégie plus large de mobilité sociale. Les cas étudiés donnent à voir des unions à penser en termes de mariage patrilocal, d'alliances utiles à la création d'entreprises, à l'exercice d'une profession libérale, à l'acquisition d'un capital économique, social ou même symbolique.

Les couples mixtes, tout en cherchant à se constituer comme formation sociologique autonome, n'échappent pas au contrôle de leur groupe national d'origine et se montrent tout aussi perspicaces à dénoncer comme autant d'exemples de déchéance sociale et de corruption morale les unions faisant fi des différences de classes d'âge, de statut socio-économique et d'éducation, fortement racialisées lorsque les relations affectives tournent au drame. Comme l'analyse finement Benjamin Rubbers (2009) au sujet des derniers colons du Katanga, les Français ont hérité de la situation coloniale des stéréotypes faisant des uns des riches et des puissants, de l'autre des indigents. Même si depuis l'indépendance la société marocaine s'est largement recomposée, en produisant ses propres élites, parfois largement plus instruites et fortunées que ne le sont les résidents étrangers, un « imaginaire de la race » s'est construit, et se reproduit, équivalent à celui qui distingue, en Afrique subsaharienne, les populations blanches des populations noires²². À Marrakech, où les créneaux à investir sont plus nombreux qu'en France, et où un capital modeste suffit à créer une activité aisément rentable en raison du faible coût de la main-d'œuvre, un Français est supposé contribuer à la rentrée de capitaux, à la création d'emplois et à l'apport de devises. Celles et ceux qui ne parviennent pas à créer les conditions d'un accroissement de leur

22. Sur mon terrain au Sahara marocain (CAUVIN VERNER 2010), je relevais avec étonnement que les guides de randonnées unis à des touristes européennes se qualifiaient de Noirs liés à des Blanches — quand ils ne sont pas noirs de peau. En construisant puis en transgressant « un interdit de la femme blanche », soit ils montraient qu'ils étaient plus forts et plus virils que les hommes blancs, soit que leurs femmes étaient « des filles à nègres ». Tout en humiliant les touristes, ils se dénigraient aussi puisqu'un Noir, au Maroc, est assimilé à un descendant d'esclave.

capital et à théâtraliser une réussite passent pour des incapables. C'est pourquoi l'union d'une Française à un Marocain « qui n'aurait pas les moyens » institue publiquement une anomalie sociale : ce déclassement conteste le crédit symbolique de distinction sociale des Français.

Comme l'observe Catherine Therrien (2015), l'enquête vérifie que les couples mixtes ont fréquemment une expérience antérieure de la mobilité : les partenaires marocains ont étudié à l'école française, chez les sœurs ou à l'étranger ; certains sont des enfants d'immigrés ; d'autres encore ont beaucoup voyagé, exercé à l'étranger ou sont déjà familiers des Européens, parce qu'ils travaillent comme guides de randonnée ou commerçants dans les souks. Même constat du côté des partenaires françaises, issues elles-mêmes d'un couple mixte ou d'une famille de colons, familières des voyages prolongés, accoutumées à une mobilité professionnelle et conjugale. Plus frappant encore est de constater à quel point la mobilité produit de la mobilité : Youssef et certains de ses amis eux aussi en couples mixtes songent à une émigration vers la France. Les femmes françaises voyagent beaucoup, en compagnie de leur époux pendant les vacances mais aussi sans lui, pour aller rendre visite à leurs parents ou à leurs enfants partis étudier à l'étranger.

La mixité produit également de la désaffiliation. Les conjoints marocains ont à cœur d'être laïcs (autant que la loi marocaine le leur permet), indépendants de l'autorité de leurs aînés et de préserver leur mobilité tant ils « manqueraient d'oxygène » à rester sédentaires au Maroc. Les Françaises vivent une expérience de désengagement, voire de décrochage par rapport à la société-mère. Les uns et les autres ne sont pas déviants mais déviés. Pas déclassés mais déplacés, faisant l'expérience d'un certain vide de l'accomplissement social et d'une citoyenneté diasporique. La durée des liaisons et de l'installation dans le pays, la fréquentation intime des amis ou de la belle-famille du conjoint, l'apprentissage (plus ou moins achevé) du dialectal marocain, la familiarité des traditions expérimentées au quotidien et, plus encore, la naissance d'enfants forment un rempart aux discours qui seraient teintés de haine raciale ou religieuse. Ils concourent à un enracinement — imaginaire si ce n'est réel — voire à une fiction de « marocanisation » qui permet de vivre ensemble du mieux possible. Les Françaises ne seront jamais des Marocaines mais au Maroc, elles se sentent un peu chez elles et ne savent plus dire, lorsqu'elles voyagent, si elles rentrent au Maroc ou si elles rentrent en France. Ces couples mixtes sont-ils pour autant les vecteurs d'un cosmopolitisme ? Pour l'heure, la dynamique serait plutôt celle d'un agrégat de repères, d'habitudes et de valeurs qui, à mon sens, ne fait pas de chacun des partenaires des transnationaux : d'ici et d'ailleurs, les couples mixtes vivent plutôt une situation de bi-territorialisation, dont ils négocient l'élasticité des frontières culturelles et religieuses au cas par cas.

BIBLIOGRAPHIE

BENSON, M. & O'REILLY, K.

2009 « Migration and the Search for a Better Way of Life. A Critical Exploration of Lifestyle Migration », *The Sociology Review*, 57 : 608-625.

BOURDIEU, P.

1979 *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit.

BROQUA, C. & DESCHAMPS, C. (DIR.)

2014 *L'échange économique-sexuel*, Paris, Éditions de l'EHESS.

CAUVIN VERNER, C.

2007 *Au désert. Une anthropologie du tourisme dans le Sud marocain*, Paris, L'Harmattan.

2010 « Le tourisme sexuel vu du Sahara marocain. Une économie de razzia », in V. BEAUMONT, C. CAUVIN VERNER & F. POUILLON (dir.), numéro spécial, « Sexe et sexualités au Maghreb. Essais d'ethnographies contemporaines », *L'Année du Maghreb*, VI : 41-71.

2014 « Tomber amoureuse d'un Homme bleu. Du coup de foudre en situation touristique au Sahara », in C. BROQUA & C. DESCHAMPS (dir.), *op. cit.* : 191-219.

2016 [à paraître] *Réversibilités postcoloniales : les mobilités d'art de vivre à Marrakech*, Paris, Karthala.

COHEN, A. P.

1995 *The Symbolic Construction of Community*, London, Routledge.

CROUCHER, S.

2014 « The Gendered Spatialities of Lifestyle Migration », in M. JANOSCHKA & H. HAAS (eds.), *Contested Spatialities, Lifestyle Migration and Residential Tourism*, London-New-York, Routledge : 15-28.

ESCHER, A. & PETERMANN, S.

2014 « Marrakesh Medina. Neocolonial Paradise or Lifestyle Migrants ? », in M. JANOSCHKA & H. HAAS (eds.), *op. cit.* : 29-46.

GHIATI, C.

2011 « Le Maroc des voyageuses françaises au temps du Protectorat. Une vision (de) colonisatrices ? », *Genre & Histoire*, 8, <<http://genrehistoire.revues.org/1135>>.

GLUCKMAN, M.

1963 « Gossip and Scandal », *Current Anthropology*, 4 (3) : 307-316.

KING, R.

2002 « Towards a New Map of European Migration », *International Journal of Population Geography*, 8 : 89-106.

MALINOWSKI, B.

1985 *Journal d'ethnographie* (trad. de l'anglais par Tina Jolas), Paris, Éditions du Seuil.

MATHIEU, J. & MAURY, P.-H.

2003 [1951] *Bousbir. La prostitution dans le Maroc colonial. Ethnographie d'un quartier réservé*, Paris, Paris-Méditerranée.

MERNISSI, F.

2003 *ONG rurales du Haut-Atlas. Les Aït Débrouille*, Rabat, Éditions Marsam.

RUBBERS, B.

2009 *Faire fortune en Afrique. Anthropologie des derniers colons du Katanga*, Paris, Karthala.

TABET, P.

2004 *La Grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, L'Harmattan.

THERRIEN, C.

2015 *En voyage chez soi. Trajectoires de couples mixtes au Maroc*, Casablanca, Éditions La Croisée des Chemins.

WEBER, F.

2000 « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le Grand Partage », *Genèses*, 41 : 85-107.

RÉSUMÉ

Une enquête conduite à Marrakech auprès de couples mixtes formés de Françaises et de Marocains nous renseigne sur l'évolution des dynamiques migratoires vers le Maroc depuis une vingtaine d'années. Les différents profils étudiés nous invitent à penser ces unions en termes d'échanges transactionnels gouvernés, quelque soit l'intensité des sentiments amoureux, par des logiques d'émancipation, notamment entrepreneuriales. Du fait de cette émancipation, à penser également en termes de marginalisation et de désolidarisation, on voit se former une communauté de couples mixtes active à créer un cadre normatif de la mixité, subordonné à la reproduction des classes sociales.

ABSTRACT

Chantal, Momo, France, Abdou and the Others. A Typology of Mixed Couple Relationships in Marrakesh (Morocco). — A field study conducted in Marrakesh with mixed couples composed of French females and Moroccan males reveals the evolution of migration dynamics to Morocco over the past twenty years. The different profiles studied suggest that, whatever the intensity of romantic attachment, these unions seem prompted by business expectations. If the relationships are emancipatory, they also lead to marginalization and a loss of solidarity within each national group.

This encourages the development of a third community of mixed couples which is active in creating a normative pattern for interracial sexuality, subject to the reproduction of social class.

Mots-clés/Keywords : Marrakech, binationaux, diaspora, échange économique-sexuel, expatriés, migrations nord-sud, mixité, mobilité/Marrakesh, *binationals*, *diaspora*, *sexual-economic exchange*, *expatriates*, *North-South migrations*, *interracial relationships*, *mobility*.

